



**SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS
SPECIALISTES DE L'APPAREIL DIGESTIF**

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS

Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax 01.40.54.00.66.

www.synmad.com - email : Synmad@wanadoo.fr

Marseille, le 12 Novembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

REGLES DE PRESCRIPTION DU SOFOSBUVIR DANS LE TRAITEMENT DE L'HEPATITE C

Le **SYNMAD** prend acte de la décision du Ministère de la Santé d'outrepasser les recommandations de la Haute Autorité de Santé et de l'Association Française d'Étude du Foie dans le traitement de l'hépatite C par le Sofosbuvir.

Le **SYNMAD** dénonce la nécessité d'une réunion de concertation pluridisciplinaire dans les pôles de référence hépatites pour délivrer un traitement qui respecte les indications de l'AMM.

Le **SYNMAD** rappelle que la qualité et la sécurité des soins sont également dispensées en médecine libérale et en médecine hospitalière publique et que cette exigence naturelle ne justifie pas la mise en place de cette contrainte.

Le **SYNMAD** tient à souligner que les 31 pôles actuels de références hépatites seront insuffisants pour traiter, dans un temps acceptable, l'ensemble des dossiers et que cela sera source de retard de prescriptions de traitements et, donc, d'accès égalitaire aux soins pour les patients atteints d'hépatite C chronique évolutive.

Le **SYNMAD** dénonce cette obligation technocratique coupée de la réalité et subordonnée non pas à la qualité et à la sécurité des soins mais au problème du coût du traitement, coût qui a été défini par le Ministère de la Santé.

Le **SYNMAD** demande expressément que l'annexe 1 du Journal Officiel soit révisée pour permettre aux hépato-gastroentérologues libéraux mais, également, à ceux exerçant en centre hospitalier général, de traiter, sans retard, selon les recommandations AMM, tous les patients atteints d'hépatite C chronique évolutive.

Contact :

Dr. Thierry HELBERT – Président